

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres en exercice :

14

Présents :

13

Votants :

14

Date de la convocation du Conseil : 15.07.2003

*L'an deux mille trois, le 22 juillet à 20H30 mn
le Conseil Municipal de la Commune de Manot,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie de Manot, sous la Présidence de
Monsieur Michel LASCOUX, Maire.*

OBJET : SCHEMA D'ASSAINISSEMENT : Zonage d'assainissement – approbation du projet de délimitation et mise à l'enquête publique.

Présents : MM. LASCOUX Michel, DUPUIS Maurice, BIDON Jean-Luc, DEDIEU Jean-Luc, POUGEARD Pascal, GAUTHIER Eric, ALHERITIERE Christine, COULON Christophe, BONDUAU Nicole, POIRIER Georgette, FRICARD Maurice, FERRE René, DUPORT Véronique.

Absent : M. MALICHIER Francis donne procuration à M. COULON Christophe

Secrétaire de séance : FERRE René

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application de l'article L 2224-10 du code des Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet.
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

Cinq hypothèses ont été proposées par Melle GENDREAU Technicienne assainissement de la Communauté de Communes du Confolentais, aucune n'a été retenue par la commission communale d'urbanisme en raison de leur coût très élevé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de délimitation du zonage règlementaire afin de le soumettre à enquête publique en vue de son annexion au plan d'occupation des sols de la commune .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide que le schéma d'assainissement devra suivre le réseau collectif existant,
- S'engage dans le rénovation des stations de traitement,
- Décide de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement,
- Mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

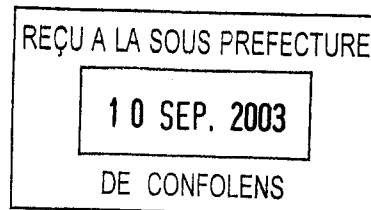
Pour copie conforme,

Affiché et publié le

Transmis en Préfecture le - 9 SEP 2003

Le Maire,

Official stamp: MAIRIE DE MANOT, 16 (Charente)



CHARENTE EAUX

ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

S.A.E.

(**S**ervice d'**A**ssistance à l'**E**xploitation)

COMMUNE DE MANOT

Nom de la station : **MANOT (Pré cailloux)**

Rapport de visite avec Assistance

Du : 06/05/2015

1 Descriptif de la station d'épuration

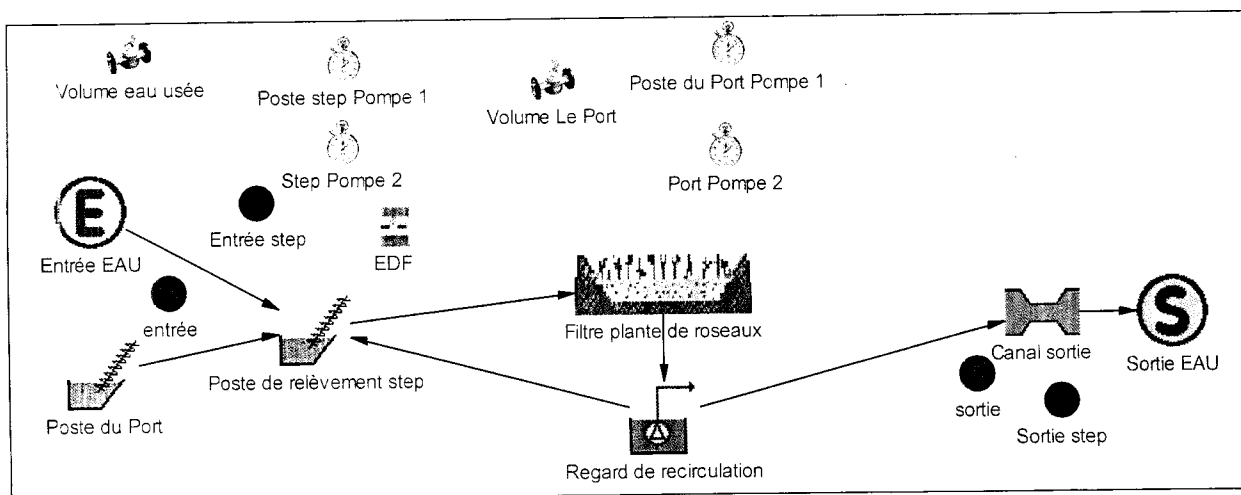
Commune d'implantation : Manot
Code national (SANDRE) : 0416205S0003
Date de mise en service de la station : mai 2008
Capacité constructeur : 350 EH (21 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 60 m³/j

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE MANOT
Exploitant : COMMUNE DE MANOT
Maître d'œuvre : SAFEGE Environnement
Constructeur : ERCTP

Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux
Filières eau : Prétraitements, Filtres plantés
Filières boues : Deshydratation naturelle, Epaissement

Type de réseau : Séparatif
Industries raccordées :
Population estimée raccordée : 439 hab.

Nom du milieu récepteur : La Vienne



2 Conditions d'intervention

Nom des personnes rencontrées : Patrick
Nom du ou des technicien(s) opérateur : Jean-Philippe CHANSEAU
Heure de la visite : 11h15

Conditions météorologiques : Temps sec ensoleillé

3 Compteurs sur la station d'épuration

3.1 Tableau des compteurs horaires :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 147 j

Compteur	Index (h)	Temps moyen journalier (h/j) depuis le 10/12/2014
Poste du Port Pompe 1	9025	8,23
Port Pompe 2	14661	9,07
Poste step Pompe 1	2878	1,50
Step Pompe 2	2136	1,15

3.2 Tableau des compteurs volumétriques :

Nombre de jours écoulés depuis le dernier relevé : 147 j

Compteur	Index (m ³)	Volume moyen journalier (m ³ /j) depuis le 10/12/2014
Volume eau usée	325840	173
Volume Le Port	170773	127

4 Tests :

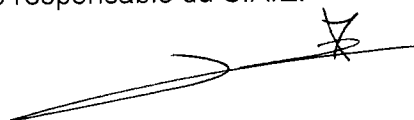
4.1 Sortie

NH ₄ ⁺ (mg(N)/L)	NO ₃ ⁻ (mg(N)/L)	DCO (mg(O ₂)/L)	pH (unité pH)	Temp. eau (°C)	Conductiv. (µS/cm)
10,2	2,70	35	7,40	16,5	515

5 Conclusions :

Les tests réalisés montrent que le rejet est conforme au niveau de rejet.
Le développement des roseaux est bien avancé et homogène.
Les pompes du poste du port sont régulièrement bouchées par des lingettes. Un bulletin d'information, de la nuisance des lingettes sur le réseau d'assainissement, adressé aux usagers permettrait de réduire ce problème.

Le responsable du S.A.E.



Yoann LAVAUD

Le technicien



Jean-Philippe CHANSEAU